

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL

Nombre de membres
en exercice : 51
présents : 27
28 dès délibération 02/2024
27 dès délibération 05/2024
26 dès délibération 06/2024

pouvoir : 4

Le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures,
Le Comité syndical de SYCLUM s'est réuni à la salle de la Diamantelle à Vézeronce-Curtin,
sous la présidence de Frédéric GONZALEZ, Président.
Secrétariat de séance : Philippe FILLIOD.
Date de la convocation : 8 février 2024.

Etalent présents :

Pour les Balcons du Dauphiné (BDD) : BAYON Jean-Philippe, BELANTAN Maurice, BOUVIER-PATRON Denis, EMERAUD David, FILLIOD Philippe, GONZALEZ Frédéric, GUILLET Laurent, LEPREVOST Christian, MANON François, MOIROUX Alain, OGER-PREVOT Jean-Marie, RABILLOUD Jean-René, ROSSI Patrick, ROUX Jean-Yves,
Pour les Vals du Dauphiné (VDD) : ANGELIN Catherine, BACLET Jean-Raymond, BARBIER Florence, BROCHARD Christophe, DECOUX Edmond, GAUDET Gisèle, GAUTHIER Max, MICHEL Laurent, POLAUD Michel.
Pour Val Guiers (VG) : COMBAZ Dominique, LOMBARD Daniel, MARTIN François, GROS Gilbert.

Etalent excusés :

DROGOZ Alexandre, GEORGES Corinne, PEJU Nathalie, POMMET Gilbert, QUILES Joseph, (BDD).
BADIN Bernard, BLANDIN Patrick, FRACHON Marie-Christine, GUINET Gilbert, SOLIER Nicolas, TISSERAND Thérèse, TRILLAT Bernard (VDD).
- (VG).

Etalent absents :

BERTHELOT Jean-Pierre, DUCARRE Sophie, JUPPET Sylvain, SALERNO Sabine, TERUEL Eric (BDD).
DURAND Vincent, LATOUR Philippe, MARCEL Roger, MASAT Christophe, MOLLIER Léa (VDD).
ARGOUD Yves, CAGNIN Georges, (VG).

Pouvoirs :

de Marie-Christine FRACHON à Christophe BROCHARD
de Bernard BADIN à Laurent MICHEL
de Thérèse TISSERAND à Edmond DECOUX
de Alexandre DROGOZ à Jean-Philippe BAYON.

Vérification du quorum

Frédéric GONZALEZ procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance.

Philippe FILLIOD est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 20/12/2023.

Aucune question sur le procès-verbal du 20/12/2023, il est approuvé à l'unanimité.

Enregistrement de la séance

Frédéric GONZALEZ propose à l'assemblée d'enregistrer la séance afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et d'être exhaustif sur les échanges.

L'assemblée n'y voyant aucun inconvénient et personne ne s'y étant opposé, l'enregistrement de la séance débute.

Relevé des décisions

Le président présente les décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil.

Décision 01/2024 concerne la consultation qui a été lancée pour le marché des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de Rochetoirin. Il y a une erreur dans la note de synthèse, il ne s'agit pas du bâtiment de Passins mais bien de celui de Rochetoirin. C'est quelque chose qui avait été acté. Ces travaux ont un but économique dans le sens premier du terme, c'est à dire que c'est de la rénovation énergétique qui permettra d'être plus confortable et de redonner un peu d'efficacité à ce bâtiment.

Denis BOUVIER-PATRON en charge des travaux, tu veux en dire 2 mots ?

Denis BOUVIER-PATRON : le marché a été coupé en 3 tranches parce que on n'a pas les finances pour les faire passer en une seule fois. Donc ça sera sur 2024, 2025 et 2026. Ça nous emmène à la fin du mandat pour un montant global d'environ 690 000 €.

- Cette année, la tranche 1, ce sera environ 350 000 €.
- Tranche 2, 240 000,00€.
- La tranche 3 autour de 110 000,00€.

Les entreprises retenues sont locales.

On devrait démarrer d'ici moins d'un mois. Il reste une question en suspens parce qu'on a fait des études complémentaires et notamment sur la structure.

On s'aperçoit qu'on risque d'être limité par le poids. Pour la rénovation on enlève un revêtement et on en remet un autre. Sauf qu'entre-temps les normes ont changé et comme on touche à la structure il faut répondre aux nouvelles normes. Et si avec les nouveaux matériaux, cette dernière étude n'était pas conforme, il faudrait peut-être renforcer la structure, c'est à dire remettre encore un budget quelque part. Le cas échéant il faudrait peut-être redécouper les tranches avec la somme qu'on pourra faire que ça.

L'architecte est Madame Sarah LAULAGNET de St Clair de la Tour.

Je suis épaulé par Daniel LOMBARD qui m'aide bien sur les questions techniques auxquelles il faut répondre. Voilà donc on devrait démarrer bientôt avec en suspens, cette étude de la structure.

Frédéric GONZALEZ : nous avons retenu toutes les entreprises, même si pour l'instant, comme l'a dit Denis, c'est uniquement la tranche 1 qui est retenue pour cette année 2024. Sachez aussi que sur ces travaux, on a été retenu dans le cadre du Fonds vert à hauteur de 177 000 €, qui viendront en déduction du montant des travaux. Clairement, la tranche une c'est la plus importante. Mais la rénovation énergétique est vraiment nécessaire.

Les tranches 2 et 3 sont des tranches optionnelles, ce qui veut dire que si pour X raison, on ne peut pas les mener à bien les entreprises **ne recevront pas d'ordre de service**. Je vous donne lecture des entreprises qui ont été retenues :

Lot	Désignation	Attributaire
1	VRD	Eric COMTE Travaux Publics
2	Charpente bois	CAVAGNA Frères
3	Etanchéité	NOIR ETANCHEITE
4	Traitement de façades	ALLOIN CONCEPT BATIMENT
5	Vêtures et bardage	A.E.I. ETANCHEITE
6	Menuiseries extérieures	SPECIALISTES MENUISERIES INDUSTRIELLES
7	Menuiseries intérieures, plâtrerie et peintures	PPRI LA BELMONTAISE
8	Revêtements de sols	Sylvain COCHET
9	Electricité, chauffage et VMC	GAILLARD ELECTRICITE
10	Plomberie, sanitaires	MANU THERMIC

Voilà les entreprises qui ont été retenues comme étant les mieux disantes et qui sont mandatées pour ces travaux.

Vous aviez des questions par rapport à ces travaux ?

Jean-Philippe BAYON : oui, j'ai juste un petit regret et Denis a le même, c'est que on est en période de changement climatique.

On sait que les toitures blanches ont un gros rôle à jouer. Et là, apparemment, les toitures blanches sont interdites sur le PLU de Rochetoirin. Donc je trouve ça très dommage. Et est-ce que d'ici que les travaux soient faits on peut espérer que ça peut bouger ou pas ?

Denis BOUVIER-PATRON : Je pense que Marie-Christine FRACHON ne peut rien faire dans un délai comme ça.

Max GAUTHIER : Il y a une modification en PLU en cours alors c'est l'occasion.

Jean-Philippe BAYON : les toits blancs interdits, c'est un peu dommage, car il faut des toits blancs justement.

Frédéric GONZALEZ : Des questions concernant cette décision ? non, alors très bien, je continue.

1^{ère} PARTIE : Election

➤ Délibération n°01/2024 : Election à la 3^{ème} vice-présidence

Je vous propose de démarrer par la première délibération qui concerne l'élection du 3^{ème} vice-président. Vous le savez, la commune de Saint-Victor Cessieu a renouvelé son conseil municipal et Jean-Pierre LOVET, maire de Saint Victor de Cessieu ne s'est pas représenté. Etant également délégué de la Communauté de communes et vice-président au sein de SYCLUM, il a quitté son poste de vice-président.

Il convient de désigner un nouveau 3^{ème} vice-président qui aura en charge, comme Jean-Pierre l'avait, la délégation des déchèteries. Pour l'élection du 3^{ème} vice-président qui viendrait en remplacement de Jean-Pierre LOVET, y a-t-il des candidats ?

Gisèle GAUDET : Pour finir le mandat, ne peut-on pas répartir les tâches sur les autres vice-présidents ?

Frédéric GONZALEZ : ce n'est pas gravé dans le marbre. Mais il y a une entente, un accord qui avait été passé préalablement pour essayer d'avoir un nombre de vice-présidents, que ce soit aux Balcons du Dauphiné ou aux Vals du Dauphiné qui soit équivalent pour assurer une certaine équité. Val Guiers n'en a qu'un parce que c'est un tout petit territoire.

L'équité voudrait qu'on renouvelle ce 3^{ème} vice-président qui a la lourde charge de travailler sur les déchèteries et qui va avoir en plus l'étude déchèterie à gérer, qui va nécessiter des prises de positions fortes de la part des élus. C'est un sujet très important sur la fin de ce mandat.

Répartir ou donner cette compétence à quelqu'un qui est déjà en charge d'une autre compétence, ça me paraît être trop important.

Gisèle GAUDET : Il y a des compétences qui se ressemblent à SYCLUM ce n'est pas comme dans une commune.

Frédéric GONZALEZ : On avait échangé là-dessus avec les présidents des intercommunalités et il n'y avait pas d'opposition. C'est une position qui avait été prise en début de mandat, sur laquelle ils souhaitent continuer en respectant le deal qui avait été passé.

Laurent GUILLET : Après j'imagine, que c'est comme pour les conseils municipaux, on détermine le nombre d'adjoints par délibération en début de mandat.

Frédéric GONZALEZ : Oui c'est ça. Il a été déterminé un nombre de présidents. Il faudrait modifier pas forcément les statuts, mais par délibération le nombre de vice-présidents et d'attributions de postes. Sachant, comme je le dis, que ce poste-là c'est sans doute celui qui sur la fin de mandat va avoir le plus gros travail.

Il y a un enjeu fort politique sur notre territoire, il y a aussi un enjeu économique, puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'on est en train de rechercher un petit peu des sources d'économie. Alors peut-être pas d'économie pures, mais de réduire nos dépenses et puis rendre cohérent notre territoire par rapport à nos orientations des déchèteries. Le premier COPIL de l'étude déchèterie va arriver bientôt. On a vraiment besoin de quelqu'un qui s'imprègne de ça parce que les 2 années qui arrivent vont être assez importantes.

Si c'est juste une question d'économie financière en réduisant un poste de vice-président, ça ne va pas aller chercher bien loin.

David EMERAUD : Oui, le territoire il est quand même relativement grand, on arrive quasiment à la 2^{ème} partie du mandat, il faut que le nouveau vice-président refasse un tour de sa compétence et donc de toutes les déchèteries. Je pense que c'est du temps à passer. Rien que d'évaluer la problématique, ce sera un travail important.

Frédéric GONZALEZ : Comparativement à un adjoint en mairie, un travail que je ne dénigre pas je l'ai été moi aussi, le vice-président qui aura en charge la compétence doit s'occuper d'un territoire de 160 000 habitants et de 95 communes. Même s'il n'y a pas 95 déchèterie, il y en a quand même 17 sur le territoire, avec toutes des problématiques bien différentes et une réflexion à terminer, une étude à mener pour savoir quel est l'avenir de ces déchèteries. Je pense que c'est vraiment nécessaire de le désigner. Si vraiment j'avais eu le moindre doute là-dessus je ne l'aurais pas proposé.

Je ne sais pas si j'ai répondu clairement et si ça satisfait, mais pour moi ce poste-là va être un des postes clés sur la fin du mandat.

Donc je renouvelle ma question à moins qu'il y ait d'autres interventions ? non.

Est-ce qu'il y a des candidats, un candidat, une candidate ou des candidats ?

Monsieur Max GAUTHIER.

Y a-t-il d'autres personnes qui se portent candidats ?

Nous allons procéder à une élection à bulletin secret, donc nous avons comme candidat Monsieur Max Gauthier, Maire de Chélieu et fidèle délégué de SYCLUM depuis de nombreuses années.

Arrivée de François MARTIN

Frédéric GONZALEZ : Il y a des pouvoirs :

- Edmond DECOUX a le pouvoir de Thérèse TISSERAND,
- Monsieur Brochard a le pouvoir de Marie-Christine FRACHON
- Bernard badin a donné pouvoir à Laurent Michel.

Jean-Philippe BAYON et Philippe FILLOD procèdent au dépouillement

Résultat du vote :

- Max GAUTHIER obtient 25 voix
- 4 blancs
- 2 Bulletins nuls.

Frédéric GONZALEZ : Max GAUTHIER est élu 3^{ème} Vice-président de SYCLUM.

2ème PARTIE : Finances

➤ Délibération n°02/2024 : Budget primitif 2024

Frédéric GONZALEZ : Je vous présente un projet de budget d'attente puisque le compte de gestion est arrivé hors délai et ne vous a pas permis de vous présenter ce soir le compte administratif. Nous allons présenter un compte d'attente, le projet de budget 2024 définitif sera présenté lors du prochain comité syndical qui aura lieu le 10 avril.

Eric LAROSE : On a les chiffres, le compte de gestion est arrivé juste après l'envoi des documents de la convocation.

Isabelle GIRERD-MARTIN : On était bloqué par les délais parce que le DOB a été voté le 20 décembre et qu'on a que 2 mois pour voter le budget, et là on est déjà le 21. On ne pouvait pas retarder d'une semaine ou 2 encore le vote du budget. Donc on était obligé de passer au vote du budget et en ce qui concerne le compte de gestion ce sera plus tard. Je pense que vous êtes informés aussi par le Trésor public de leur difficulté de fournir tous les comptes de gestion en début d'année à tout le monde.

Normalement le 10 avril, on aura un autre comité syndical où là le président pourra présenter le budget supplémentaire avec l'affectation du résultat et vous faire voter les comptes de gestion et compte administratif.

Frédéric GONZALEZ : Voilà pour ce qui concerne ce compte d'attente. Je vais présenter les montants totaux après je laisserai Eric LAROSE développer le reste.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 21 702 020,00 € les dépenses d'ordre à 527 010,00€ pour un total de 22 229 030,00 €.

Les recettes réelles à 22 155 010,00 € et les recettes d'ordre à 74 020,00 € pour un total de 22 229 030,00 €.

Et en section d'investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 2 334 700,00 € et les dépenses d'ordre à 74 020,00€, soit au total des dépenses 2 408 720,00 €. En ce qui concerne les recettes d'investissement, les recettes réelles s'élèvent à 1 881 710,00 € et les recettes d'ordre à 527 010,00 € pour un total de recettes d'investissement à 2 408 720,00 €.

Vous avez des questions là-dessus sur les chiffres que je viens d'annoncer ?

Isabelle GIRERD-MARTIN : Dans les documents de la convocation, vous aviez la maquette budgétaire et le détail par article. On s'est dit que pour la présentation ce serait peut-être un peu trop long de prendre ligne par ligne, alors on a fait par chapitre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Frédéric GONZALEZ : Je laisse la parole à Éric pour qu'il nous présente tout ça.

Eric LAROSE : Globalement sur les chiffres d'équilibre global qui viennent de vous être présentés, il a fallu amputer le budget de 1,9 Million en section de fonctionnement, qui est le montant du résultat qu'on aura au compte administratif 2023. Ce montant est confirmé par le compte de gestion. Donc on a bien ces 1,9M € de résultat excédentaire en section de fonctionnement. Il a été expliqué à la commission des finances que ces 1,9M€ d'excédents étaient exceptionnels dans la mesure où on avait eu une recette exceptionnelle de 1,3M€ qui venait de l'État et qui tombait à point nommé parce qu'on était à court de trésorerie. Et on va s'en servir d'ailleurs comme ligne de trésorerie gratuite.

Mais aujourd'hui, on ne peut pas affecter ces 1,9 million sur la section de fonctionnement puisque on n'a pas voté le compte administratif. Donc du coup, par rapport au tableau général que vous a présenté Monsieur le Président, on n'a pas touché aux dépenses réelles pour ne pas toucher à notre sincérité budgétaire. Les dépenses réelles qui sont au chapitre 011, au 012 et au 65 sont restées telles que la commission des finances les a validés la dernière fois. Parce que sinon, si on touche à ça, on touche à notre sincérité budgétaire. Le budget a été calculé de façon serré, donc on préférerait ne pas y toucher.

Comment on a rééquilibré le budget en section de fonctionnement sachant qu'il manquait, ce million à affecter, qui constitue une recette supplémentaire ? on a joué sur des dépenses d'ordre, c'est à dire qu'on avait prévu 1,3 million de virement à la section d'investissement et on avait prévu des dépenses d'ordre supplémentaires pour arriver à cet équilibre budgétaire en tenant compte des 1,9 million d'affectation. Et forcément, il a fallu rééquilibrer la section d'investissement sur des dépenses qu'on avait prévues sur des projets particuliers, notamment des travaux de bâtiments qu'il a fallu enlever.

On a maintenu par contre, parce que c'était une injonction assez forte, en tout cas, c'était une directive assez forte de la commission des finances et des communautés de communes adhérentes, de maintenir en investissement à l'euro près, le projet de collecte en porte à porte pour le sélectif tel qu'il avait été prévu. C'est à dire un nombre de colonnes, nombre de bacs, pour arriver à équiper tout le territoire sur 2024 et 2025, pour que ce soit terminé en 2025.

Voilà comment on a refait ce budget d'attente sans ces affectations, mais quand même, en tenant compte de ce que la commission des finances avait validé, ce qui était le plus important.

Donc sur les chapitres, ce qui m'intéresse en tant que directeur financier dans les collectivités, c'est voir les dynamiques des chapitres en fonctionnement. On voit par exemple au 011, on passe d'une exécution de 9 725 000 € à une prévision à 9 939 000 €. Ça fait une augmentation entre 2023 et 2024 de 2,20%, à comparer avec l'augmentation entre 2022 et 2023 qui était de 19,28. Alors on espère pouvoir le tenir, évidemment, on se rend compte que sur l'an prochain, il y a moins de renouvellement de marché, moins de nouveaux marchés à créer. On est plus sur l'évolution des prix on va dire, en espérant qu'elle ne soit pas trop forte.

Sur les charges de personnel, l'augmentation reste encore un petit peu élevée parce qu'il y a les mesures effet année pleine 2023, notamment avec la création des derniers postes qui étaient faits pour équiper complètement SYCLUM. Il n'y aura plus de création de poste normalement de prévu cette année par rapport à l'organisation actuelle et dans les années à venir. Donc on est encore sur la dynamique d'effet année pleine, plus des effets que vous n'avez pas, à délibérer qui sont des effets d'augmentation mécanique, ce qu'on appelle vulgairement le GVT, les avancements d'échelons de grades, des réussites au concours...

Le changement des bornes dans les grilles indiciaires qui font que globalement aujourd'hui tous les agents publics prennent 5 points supplémentaires, la valeur du point n'augmente pas. Ce Conseil aura à délibérer par contre sur deux dépenses de personnel sur lesquelles il a la main, c'est la prime pouvoir d'achat qui vous sera présentée lors du prochain Conseil quand le budget sera complet. Ça va représenter à peu près une vingtaine de milliers d'euros et un réaménagement du RIFSEEP pour à peu près le même montant.

On a évalué que sur 600 000€ d'augmentation de dépenses au 012, le conseil syndical n'aura la main en vote que sur 40 ou 50 000€. Tout le reste sont des mesures nationales ou des augmentations mécaniques. J'aurai l'occasion de vous le représenter en détail si vous le souhaitez. Ça a été fait en commission des finances.

Mais globalement, on passe de 13,78, % entre 2022 et 2023 à 6,5%. C'est encore assez élevé, mais ça va encore s'estomper. On voit qu'on est sur des tendances de réduction de la hausse. On n'est pas sur des tendances de baisse.

Les autres charges de gestion sont essentiellement les contributions au SITOM sur le traitement. En accord avec la commission des finances, nous avons acté l'an dernier une forte baisse et tant mieux. Ça veut dire que les effets bacs jaunes, les efforts de tri et toute la politique de SYCLUM sont en train de porter ses fruits sur le territoire. Il y a moins de production d'OMr.

Par contre, il nous a semblé imprudent budgétairement de tirer une droite en prévoyant de garder le même coefficient directeur parce qu'il y a des effets de l'inflation aujourd'hui qu'on ne sait pas mesurer, ni le comportement des gens et le comportement des consommations.

Les tarifs à SITOM sur les encombrants vont augmenter, donc on a préféré être prudent budgétairement. Par contre, **si on a la bonne surprise, évidemment, cette marge de manœuvre budgétaire, on la gardera** pour aller alimenter le chapitre 011 par exemple, si on était un peu juste comme ça s'est passé l'an dernier sans avoir besoin de recettes supplémentaires.

Voilà comment la section de fonctionnement a été construite.

Sur les charges financières, ça reste quand même assez largement soutenable et les charges exceptionnelles, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Globalement quand on réaffectera les 1,9 million, cette section-là, recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement ne bougeront pas sur le budget supplémentaire que vous aurez à voter.

En recette, ça n'a pas bougé par rapport à ce qu'a vu la commission des finances. Donc on est sûr des atténuations de charges au 013 qui restent modestes par rapport à ce qui est en réalité, c'est à dire qu'on n'a quand même pas mal d'arrêts maladie, d'accidents ce qui fait qu'on a des remboursements qui sont plus élevés que ceux qu'on budgete. Ça fait partie de la prudence budgétaire aussi.

Les ventes de produits, c'est essentiellement la redevance spéciale pour les entreprises. On a un agent qui nous fait un très bon travail là-dessus, en identifiant tous les nouveaux producteurs. Il va les voir en leur proposant aussi des solutions de tri pour que ça ne leur coûte pas trop cher. Son travail consiste aussi à ce que sur le territoire, il y ait une certaine équité entre toutes les entreprises, sachant que chaque syndicat avant la création de SYCLUM avait sa propre politique de redevances spéciales là-dessus et d'exonération de TEOM aussi. Donc l'agent est en train d'uniformiser tout ça et il le fait plutôt bien. Et c'est quand même une ressource aussi que SYCLUM doit aller chercher, parce que plus on tire des ressources annexes comme ça et moins on va les chercher sur les ménages. Ce sont quand même des recettes qui sont importantes.

Frédéric GONZALEZ : Pour compléter dans les ventes de produits, on a aussi les recettes liées justement à la revente des emballages, des papiers dont la valeur s'effondre. Je pense que tu avais l'intention d'en parler. Alors c'est miraculeux parce que quand on va acheter des choses tout a augmenté, mais quand on les revend les cours ont fortement baissé !

Max GAUTHIER : C'est un chiffre qui serait intéressant qu'on ait, année après année de voir les évolutions, c'est très important.

Isabelle GIRERD-MARTIN : Cette information peut se retrouver dans les documents budgétaires car elle est dans le détail des articles. Il est possible de faire un récapitulatif des ventes de matériaux sur les dernières années.

Arrivée de Nicolas SOLIER.

Jean-Raymond BACLET : En ce moment, on peut dire que vous êtes en vitesse de croisière, vous avez ce qu'il faut. Ça correspond à combien de personnes ?

Eric LAROSE : 125 équivalents temps plein. Sachant que sur cette gestion du personnel chaque établissement public ou chaque commune a sa propre politique. Ce qui a été choisi à SYCLUM apparemment, c'est d'avoir quand même le courage de gérer des gros services en régie comme le service collecte par exemple. Donc il me semble que dans les projections qui se font, les services en régie ne vont pas diminuer à SYCLUM, bien au contraire.

Vous avez un mode de gestion alternatif qui est l'externalisation, on n'est pas dans un secteur qui va attirer une forte concurrence, donc pour aller tirer les prix dans les marchés publics ou des délégations de service public c'est compliqué. Il y a ce choix de faire de la régie donc le nombre d'ETP est toujours à mettre en relation avec le mode de gestion évidemment. Vous auriez 80 ETP ou 50 ETP à SYCLUM en externalisant les services et là vous pourriez-vous poser des questions clairement.

Effectivement aujourd'hui, par rapport aux missions et aux objectifs de SYCLUM, on est équipé.

Le chapitre 74, c'est le chapitre où il y a essentiellement les participations des communautés de communes, plus d'autres dotations comme CITEO. Donc c'est là-dessus que la fameuse augmentation des participations à 10% a été calculée.

C'est 10% sur le montant total, alors évidemment quand les communautés de communes reçoivent après leur appel à la participation, pour certaines c'est un peu plus que 10, pour d'autres c'est un peu moins que 10. Donc toutes nous ont interpellés, même celles pour qui c'était moins que 10 en disant mais je ne comprends pas, on m'avait dit c'est

10 et c'est 9,6 d'autres on m'avait dit que c'était 10 et puis c'est 10,5. En fait c'est tout simplement parce que statutairement il y a une clé de répartition.

Quand on appelle +10%, c'est sur le volume général, après la répartition se fait à la clé de répartition et sur la population DGF, la dernière population DGF connue c'est dans les statuts de SYCLUM, c'est comme ça. Donc évidemment quand on prend la dernière population DGF connue, ça peut augmenter sur certains territoires et ça peut diminuer sur d'autres. Sur Val Guiers ça a diminué, ça ne fera pas +10%. Par contre sur les VDD, la dernière population augmente, donc là ça fait 10,7. D'où les interrogations des présidents qui n'étaient pas forcément au fait de ces choses-là. Par sagesse, il a été décidé de sursoir à statuer sur cette délibération ce soir et de prendre le temps de réexpliquer aux communautés de communes pour qu'on soit toujours dans cette logique de partenariat.

Laurent GUILLET : On n'a pas parlé d'un 1.000.000 € d'augmentation de la dotation ?

Eric LAROSE : On parle de 10% d'augmentation des participations. Les participations c'est à peu près 16 ou 17 millions si je m'abuse, donc ça devrait faire une augmentation de 1,7 million, c'est ça en fait votre interrogation ? Alors je vous explique pourquoi, **parce qu'entre le CA 2023 et le BP 2024, on gagne une recette supplémentaire qui est la participation des communautés de communes, par contre on perd 1,3 million de recettes qui était la fameuse dotation exceptionnelle de l'État. On ne la reporte pas sur 2024, déjà si on garde celle de 2023, ça ira, mais par contre ça m'étonnerait qu'il nous refasse le cadeau en 2024. Du coup, l'écart budgétaire est beaucoup plus faible que l'augmentation prévue. Mais je comprends tout à fait votre question.**

Pour l'identifier, on souhaitait vraiment **l'imputer au chapitre 77**, en recette exceptionnelle, et le Trésor public nous l'a interdit, car c'est une dotation, il a fallu la mettre au chapitre 74.

On commençait à être vraiment cours sur la trésorerie, à tel point qu'on a pensé à un moment donné à contractualiser une ligne de trésorerie en banque, elles sont actuellement à peu près 6% (livret A + la marge bancaire). Pour aller chercher 1 million à 1,5 million de trésorerie en banque au taux actuel, quand on peut avoir une ligne de trésorerie gratuite aujourd'hui d'**1,3 million. Ça évite une dépense supplémentaire. On compte la sacrifier.**

Sur le chapitre 75, ce sont des produits particuliers, la part que versent les agents pour les chèques déjeuner. L'autre partie est en étant payée par SYCLUM évidemment.

Produits financiers, il n'y en a pas.

Produits exceptionnels : des dépenses exceptionnelles, on ne les connaît pas par définition puisqu'elles sont exceptionnelles. Je budgétise la même chose en produits exceptionnels comme ça, ça n'influence pas l'équilibre budgétaire. Il y a 50 000 € au chapitre 67 et on met aussi 50 000 € au chapitre 77. La ligne de crédit est ouverte. On n'a pas besoin de convoquer un conseil syndical pour faire passer 2 000 € de dépenses ou de recettes. Et ça ne vient pas dénaturer le budget ou le sur-équilibrer d'une façon artificielle.

Je continue sur l'investissement,

L'épargne brute, c'est pour les financiers, mais globalement c'est notre capacité à rembourser de l'emprunt.

On voit qu'elle chute. D'où notre discussion dans la prospective avec les communautés de communes pour maintenir cet effort encore sur 2025. Cet effort d'augmentation, on en parle beaucoup en commission des finances, pour pouvoir aller au bout de tous nos projets, notamment des fameux projets bacs jaunes et des colonnes il faut pouvoir aller contracter de l'emprunt.

Sur les dépenses d'ordre, c'est là qu'on a été obligé de réduire la voilure, alors on a gardé les amortissements à peu près tels qu'on les avait prévus, il en manque quand même un bout, mais on ne pouvait pas mettre plus. Surtout on a enlevé un virement à la section d'investissement qui était prévu à 1,3 million et qui venait créer des recettes d'investissement. C'est là-dessus qu'on a joué le fait de ne pas pouvoir affecter le résultat sur les dépenses d'ordre et pas sur les dépenses réelles pour garder notre sincérité.

Sur l'investissement, on a classiquement les dépenses financières qui sont le remboursement de l'**annuité de la dette**. On voit que ça augmente, parce que l'an dernier on a fait un emprunt d'un 1 000 000,00 d'euros qui est venu aussi à point nommé pour nous renflouer un peu sur la trésorerie et qui nous a permis de faire quelques achats pour démarrer les bacs jaunes.

Sur les dépenses d'équipement, c'est là où le fait de ne pas faire de virement à la section d'investissement en dépense d'ordre de fonctionnement nous a obligé de réduire énormément tout en gardant le projet bac jaune intact telle que la commission des finances l'avait validé, c'est à dire terminé en 2 ans. Par contre évidemment, au grand désespoir de nos vice-présidents bâtiments ou déchèterie, on a été obligé d'enlever tout le reste parce qu'effectivement on n'avait pas de recette en face pour pouvoir le faire. Ce sera régulariser par le budget supplémentaire début avril avec l'affectation des résultats.

Entre le budget d'investissement « d'attente » et le budget final, on a conservé tout ce qui était équipement pour la collecte sélective. Sur les travaux de déchèterie, on n'a laissé que les dépenses qui étaient engagées. Pour les travaux de Rochetoirin qui ne commenceront que courant mars et les achats de matériel ou de logiciel qui étaient prévus, on a tout suspendu.

Frédéric GONZALEZ : A propos des déchèteries, on a quand même eu des mises en demeure de la part de la DREAL pour certaines installations qui n'étaient pas conformes ou dont une partie des installations n'étaient pas conformes. Ces mises en demeure nous obligent dans un délai assez court à réaliser ces travaux de sécurisation sous peine de fermeture des déchèteries. Donc comme on ne voulait pas se résoudre à ça, c'est pour ça qu'on a maintenu un certain nombre de dépenses sur les équipements de déchèterie au minimum. On a réduit la voilure de façon drastique sur les déchèteries. L'étude déchèterie qui arrive bientôt nous éclairera un peu plus sur la façon dont il faut avancer dans ce domaine-là.

Eric LAROSE : Quand vous regardez la différence sur le total des dépenses d'équipements budgétisées 2024, vous avez 3,7 millions d'un côté, 1,5 M€ de l'autre, ça fait 2,2 M€ de différence. À quoi correspondent ces 2,2 M ? 10,9 M en fonctionnement qu'on ne peut pas affecter correspondant au résultat de fonctionnement 2023 et 241 075 € qui est le résultat de l'investissement pareil qu'on ne peut pas affecter tant qu'on n'a pas voté le CA. Voilà globalement, quand on reviendra vous voir dans un mois avec le budget supplémentaire ces dépenses-là seront réintroduites dans le budget, telles que la commission des finances les avait validées.

Les Restes à Réaliser sont essentiellement sur le projet bac et colonnes.

Des opérations d'ordre qui correspondent à l'amortissement des subventions.

Voilà ce qui fait globalement une section d'investissement à 2 408 720 €.

Et sur les recettes ? Bon classiquement des subventions essentiellement sur le bâtiment de Rochetoirin et du FCTVA qui a été calculé en fonction des dépenses qu'on va faire.

L'emprunt qu'on va faire n'est pas juste un emprunt d'équilibre, c'est un emprunt réel qu'il a été convenu de faire avec les communautés de communes et la commission des finances pour terminer l'opération « bacs jaunes » l'an prochain. Alors pas forcément sur les bacs, ça me gêne un peu en tant que financier de réaliser des emprunts pour acheter des bacs, mais plus sur du matériel coûteux, les colonnes, et cetera, où là par contre ça s'amortit sur 10 ans, donc ça vaut le coup d'emprunter là-dessus.

L'autofinancement, normalement, devrait suffire pour couvrir le reste des dépenses d'équipement et de travaux.

Juste un détail sur les subventions. Il y a effectivement une partie des acomptes auxquels on pourra prétendre en 2024 sur les travaux de rénovation énergétique de Rochetoirin dans le cadre du Fonds vert. Mais il y a aussi pour la plus grosse partie des participations des communes. Quand on installe des colonnes enterrées dans une commune, il y a le remboursement des travaux. Sur le fond vert, on doit pouvoir récupérer 70 000€ à peu près cette année. Et donc le delta, c'est participation des communes. Ce sont les montants sur les projets qui sont validés, qui sont actés et dont on connaît les dépenses. Après si y en a d'autres dans l'année ça se rajoutera, mais on ne pourra pas bien aller plus loin de toute façon en termes de volume parce que les colonnes ça coûte cher.

On a anticipé le FCTVA. Après en avoir rediscuté avec le cabinet Finances Consult, les financiers, on a l'habitude de travailler comme ça. C'est à dire quand on fait une fiche d'investissement, il y a les dépenses et les recettes, on met les 2 systématiquement et on vient équilibrer l'opération ou l'autorisation de programme, en pluriannuel sur des recettes et des dépenses, mais qu'on budgétise immédiatement.

Ce qui a été fait à SYCLUM jusqu'à l'an dernier, c'était d'inscrire le FCTVA l'année où on le perçoit. Pourquoi pas ? ça tient sa logique. Mais moi, je différencie le budget de l'exécution.

Le FCTVA, je le budgétise dès la création de l'opération et ensuite, tant que le FC TVA n'est pas rentré, c'est un reste à réaliser en recette, comme ça je ne l'oublie pas, mais sur la fiche financière dès le départ, on doit mettre les subventions et le FCTVA. On doit tout mettre et on voit comment on équilibre après l'opération d'investissement entre l'autofinancement et l'emprunt en fonction de ce qu'on a. Mais il faut mettre les recettes dès le départ si vous ne les mettez pas, vous allez peut-être faire augmenter les impôts pour financer des opérations d'investissement que vous allez sur amortir finalement par des recettes qui vont rentrer après. Moi je préfère travailler comme ça. On a l'habitude, nous, de travailler en pluriannuel, donc du coup, dès la création de l'opération, on met les dépenses et les recettes d'entrée.

Laurent GUILLET : Il y a bien du FCTVA en fonctionnement aussi ?

Isabelle GIRERD-MARTIN : Il y a du FCTVA sur le fonctionnement, sur les travaux de voirie et les bâtiments notamment. Mais comme on est assujettis à la TVA, on n'a pas le droit au FCTVA en fonctionnement parce qu'on récupère déjà partiellement la TVA. D'ailleurs on ne l'a pas précisé, mais sur le volume du budget de fonctionnement 2024, l'assujettissement partiel à la TVA représente cette année un peu plus de 300 000 €. C'est à peu près ça chaque année depuis qu'on est SYCLUM.

Eric LAROSE : Alors c'est vrai que ce n'est pas anodin parce que on a l'habitude de se dire parfois qu'entre une location par exemple et un investissement, il vaut mieux l'investissement parce qu'on récupère le FCTVA. Comme nous par exemple, les communautés de communes nous ont demandé dans les COPIL ou les COTECH, pourquoi on loue nos camions. Alors que si on achetait les camions, on récupérerait au moins le FCTVA, mais on récupère la TVA sur la location des camions.

Laurent GUILLET : Le FCTVA ne couvre pas la totalité de la TVA payée.

Isabelle GIRERD-MARTIN : Le FCTVA est calculé sur le TTC, les 16,404% sont basés sur le TTC, donc ça revient à peu de choses près à 100% de la TVA.

Eric LAROSE : La différence est de 1,2%, c'est ce que rembourse l'État français, c'est la TVA intra-communautaire comme on dit. L'État ne va pas nous le payer à nous et en plus le rembourser à l'Europe derrière, donc c'est pour ça qu'il y a un différentiel.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur de 760 000 € essentiellement pour le projet collectif.

Il est prévu des cessions à hauteur de 60 000,00€ pour des bennes de déchèterie.

Il y a des restes à réaliser en recette comme il y en a en dépense. Ça concerne les subventions des communes pour participer à des installations de colonnes qui sont finalisées pour des travaux réalisés en fin d'année.

Max GAUTHIER : Ça s'inscrit aussi en reste à réaliser les recettes ?

Isabelle GIRERD-MARTIN : Oui, les recettes qui sont engagées mais pas réalisées. C'est à dire qu'on a fait les travaux donc on a engagé les recettes en même temps et on ne les a pas encore facturées.

Eric LAROSE : En principe les comptables publics demandent des pièces justificatives qui font que les restes à réaliser sont certains. Ça ne peut pas être juste une liste signée par le président parce que vous comprenez bien que vous pouvez maquiller votre budget en inscrivant des restes à réalisés qui n'existeront pas.

Les recettes réelles d'investissement ne devraient pas trop bouger.

Comme les dépenses d'ordre de fonctionnement ont été tronquées, ça se voit en recette d'ordre d'investissement puisqu'il n'y a pas de virement à la section d'investissement. Il était prévu un virement de 1,3 M€ et nos amortissements ont été un peu tronqués. Donc c'est sur cette partie de recette d'ordre que les affectations vont jouer. Il faudra qu'on rééquilibre le budget en dépenses d'équipement pour venir rééquilibrer la section de d'investissement.

Juste une Info sur la dette, puisqu'on l'avait donné à la commission des finances. Sur la dette on passerait en capital restant dû au premier janvier à peu près à 4 100 000 €. Quand on divise, ça par l'épargne brute on repasse à une capacité de désendettement de 9 ans. Je rappelle qu'en 2022 on était à 261 ans !

L'enjeu par rapport aux futurs COPIL avec les communautés de communes, c'est de conserver une épargne brute à un niveau proche des 500 000 € pour pouvoir toujours aller chercher de l'emprunt ou avoir la capacité à rembourser notre dette et ne pas être en difficulté. La capacité de remboursement pour les collectivités territoriales, c'est l'épargne brute. C'est ce qui compte.

Frédéric GONZALEZ : Merci pour cette présentation très détaillée, Éric.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions qui pourraient vous titiller l'esprit après ce brillant exposé ?

Il convient d'approuver si vous en êtes d'accord, ce budget primitif qui a été présenté et qui, je le rappelle est un budget d'attente.

Sur les éléments qui vous ont été présentés ce soir, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Le budget est approuvé à l'unanimité. Très bien, je vous remercie.

➤ **Délibération n°03/2024 : Participations 2024**

La délibération suivante portait sur la validation des participations 2024. Comme je l'ai présenté en début de séance et comme Éric l'a rappelé, il y avait une incompréhension quand au mode de calcul et quant aux différentes participations des communautés de communes.

Donc on peut quand même expliquer le pourquoi du comment, mais on ne votera pas ces participations, on les remporte au prochain comité syndical du 10 avril.

Vous avez le coût par habitant dans le premier tableau, service par service,

- les déchèteries pour un montant de 30,43 €
- la réduction des déchets 5,35 €
- la collecte et tout ce qui concerne les ordures ménagères 49,70 €
- la collecte sélective : 18 €, cette année, le coût du service a été mutualisé qu'il soit en apport volontaire ou en porte à porte, grâce à la réorganisation des collectes, c'est un axe important fixé depuis le début du mandat
- l'administration et la maintenance concernent les charges de structure qui restent générale et qui sont plus difficilement affectables à un service en particulier, 11,17 €.

Tout territoire confondu et tout service confondu, c'est une harmonisation du coût à hauteur de 114,64 euros par habitant. Pour mémoire en 2023, le coût du service s'élevait à 104 €/habitant, on retrouve bien les 10% d'augmentation.

Eric LAROSE : A partir du budget 2024, la M 57 nous oblige à avoir un règlement budgétaire et financier. On va en profiter pour rebalayer nos imputations fonctionnelles pour que ça reflète le plus possible les coûts par service, par rapport à ce que nous demande aussi particulièrement le monde des déchets, c'est à dire la comptabilité ComptaCoûts®, pour bien se comparer avec d'autres syndicats. Ce n'est pas non plus une grosse transposition à faire entre notre comptabilité générale et ComptaCoûts® pour qu'on puisse avoir les résultats immédiats. Parce que ce sont aussi des choses que nous demandent les communautés de communes adhérentes, de pouvoir nous comparer à des structures similaires pour savoir si on est plutôt en fourchette basse, en fourchette haute ou hors fourchette sur ces coûts.

Normalement, le règlement était à présenter avant le budget primitif, ça n'a pas pu être fait dans les temps.

Isabelle GIRERD-MARTIN : Simplement par rapport à ce parangonnage que nous demandait de faire les EPCI, je n'ai pas pensé de le prévoir dans les documents à vous diffuser ce soir, mais on s'est comparé aux établissements de la Région ou au niveau national qui ont la même typologie d'habitat sur l'année 2022.

SYCLUM était à 94,90€ par habitant, la Région était à 99,90 € et au niveau national, pour cette typologie d'habitat le chiffre montait à 105 euros.

On nous avait demandé d'être un peu plus précis et de nous comparer à des collectivités connues. J'ai recherché auprès des collectivités avoisinantes, notamment auprès des adhérents au SITOM NI et du Pays Voironnais. J'ai pris leurs chiffres ComptaCoûts® 2022. On reste là aussi les moins chers. Alors on n'est pas beaucoup moins cher que la LYSED par exemple, mais la structure n'est pas la même non plus. La LYSED, c'est 35000 habitants à peu près, eux ils étaient à 95,30 € par habitant en 2022 et par contre tous les autres ils étaient bien au-delà et dépassaient les 100 voir les 110€ par habitant en 2022 déjà. C'est juste pour vous dire qu'effectivement, plus on se compare, plus on se rassure sur nos coûts par habitant.

Frédéric GONZALEZ : Nous avons décidé de n'identifier qu'un seul prix pour la collecte sélective, sachant que certains sont équipés de bacs et ont une collecte en porte à porte et d'autres sont en apport volontaire. On a eu des évolutions au cours de 2023 et on va avoir encore des évolutions en 2024 sur lesquelles il est très difficile d'anticiper les répercussions.

On a décidé de n'appliquer qu'un seul prix pour la collecte sélective, c'est un choix qui a été fait au niveau du Bureau. Et c'est pour ça que pour la collecte sélective, comparativement à ce qu'il y avait des années précédentes où on avait porte à porte et apport volontaire séparé, on a fait qu'un seul prix à 18€.

Ensuite, conformément à ce qui avait été acté lors des différents COPIL on avait demandé une « rallonge » de 10% sur la globalité des participations des communautés de communes. On était sur 16 717 000 € en 2023, sur lesquelles on rajoute 10% pour arriver à un total de 18 389 000,00 €. Sauf que les statuts de SYCLUM prévoient que le calcul

des participations est lié à l'évolution de la population DGF. Ce qui fait que, comme on l'a expliqué, les augmentations des participations pour certaines communautés communes sont inférieures à 10% et supérieures pour d'autres. C'est la globalité des participations qui ont été augmentées de 10% et pas interco par interco.

Il y a besoin de recommuniquer pour bien réexpliquer le mode de calcul afin d'éviter qu'on se retrouve encore dans une impasse. On consolide les chiffres pour qu'ils soient validés par toutes les intercommunalités, à vous soumettre lors du prochain comité syndical.

On aura l'occasion de revenir vers les présidents d'interco et vers les vice-présidents en charge des finances pour bien leur préciser quel était le mode de calcul. Et puis pour trouver un accord, justement pour qu'on puisse continuer à avancer, à travailler de façon conjointe, comme c'est le cas depuis quelques mois

Mais par contre vous pouvez poser des questions si vous le souhaitez.

Je vous propose qu'on passe à la délibération suivante puisqu'il n'y a pas de vote.

3^{ème} PARTIE : Redevances, tarifs et conventions

➤ Délibération n°04/2024 : Redevances spéciales OM et spécifiques

Donc la délibération suivante porte sur les redevances et tarifs des conventions, notamment les redevances spéciales OM et spécifiques pour l'année 2024.

La redevance spéciale notamment est due par les administrations et par les professionnels qui utilisent notre service. On s'appuie sur les données de la dernière matrice ComptaCoûts® connue pour en fixer le montant. En 2022 et 2023, on utilisait les données de 2020, donc il n'y a pas eu d'évolutions. Jusqu'à l'année dernière, on était à 0,036 € par litre d'OM collectées donc considérant les évolutions, l'inflation et l'évolution des coûts, nous avons refait le calcul. Le tarif 2024 établi sur la dernière matrice ComptaCoûts connue (2022) s'élève à 0,040€ HT par litre. Ce service n'est pas assujetti à la TVA.

Pour la redevance des campings, c'est le même calcul, sauf qu'on applique une TVA à 10%.

Pour la redevance spécifique déchèterie, tous les usagers sont aussi assujettis à une redevance spécifique dès qu'ils dépassent le nombre de crédits alloués. Depuis 2018 que les premières barrières ont été mises en place, le prix n'a pas changé. Là aussi, il convient de le faire évoluer pour rester sur un prix correspondant au service rendu. Les critères de genre et de gabarit des véhicules restent inchangés.

Pour assurer une certaine équité sur les déchèteries non équipées de barrière, le coût du passage au-delà du 6^{ème} de l'année est porté à 38,39 € HT.

Sur les déchèteries équipées de barrière, le tarif 2024 sera donc de 14,22€ HT soit 15€ TTC au-delà des 36 crédits attribués annuellement.

Julie GAILLARD (public) : Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'augmenter le nombre de crédits « gratuits » ?

Frédéric GONZALEZ : Le but du jeu, c'est justement de réduire le nombre de passages et d'inciter les gens à gérer autrement et à moins utiliser les déchèteries. S'il fallait baisser jusqu'à 10 par an, voire 5 à la limite, ça ne pose aucun problème. En fait, par rapport à l'usager moyen, 36 crédits, ça fait 3 passages par mois à la déchèterie.

Eric LAROSE : Il faut savoir une chose, c'est que toutes les recettes sont censées couvrir toutes les dépenses. Mais si à un moment donné, vous n'êtes pas courageux sur les redevances pour quelques raisons que ce soit c'est compenser par la TEOM. C'est à dire que globalement, comme il faut une masse de recettes pour couvrir les dépenses, à un moment donné, si ce n'est pas l'usager qui paye, ça va être le contribuable. En fait, c'est ça le but.

Quand j'entends parler notre chargé de redevance dire que sur les redevances spéciales, les clients les moins enclins à payer sont des collectivités publiques, ça me fait un peu mal au cœur parce que derrière, ce sont quand même des élus qui sont derrière qui devraient bien comprendre que s'ils ne payent pas ces redevances, ça va être pris sur la TEOM des ménages qui ne consomment peut-être même pas. Alors je sais que les critères d'une collectivité, c'est plus un rôle d'élu, mais à un moment donné, toutes les recettes sont censées couvrir toutes les dépenses. Donc si on se prive d'une recette d'un côté, il faut en augmenter une de l'autre.

Isabelle GIRERD-MARTIN : Quand on a mis en place en 2018 les systèmes de gestion des accès automatisés, on l'a fait en même temps que le SICTOM du Guiers et le SMND. On est parti sur le même règlement intérieur, à quelques détails près, avec le SMND et les mêmes prix. Le SMND n'a pas souhaité revaloriser ses tarifs pour cette année. Mais

ils sont informés que c'est un point soumis au vote ce soir. Il n'y aura pas de problème de fonctionnement parce que le logiciel qu'on utilise en commun peut identifier des gens et gérer la facturation avec des prix différents.

Laurent GUILLET : Ils fonctionnent comment à la LYSED ?

Isabelle GIRERD-MARTIN : Ils n'ont pas le même système que nous à la LYSED, mais ils ont bien un contrôle d'accès aussi dans les déchèteries.

Au début de notre projet, on leur avait proposé de venir avec nous. Ils n'avaient pas voulu tout de suite et puis après je sais qu'ils avaient fait une consultation.

Laurent GUILLET : Il y a des contrôles d'accès sur toutes les déchèteries maintenant ?

Isabelle GIRERD-MARTIN : Alors il y en a sur la LYSED, il y en a aussi sur le Pays Voironnais.

Max GAUTHIER : Le Pays Voironnais ont mis le contrôle d'accès mais ils ne facturent rien. Il n'y a pas de limite de point non plus.

Isabelle GIRERD-MARTIN : Pour information aussi le SMND, qui jusqu'en fin 2021 ne facturait rien a commencé à facturer en 2022. La politique de SMND, c'était d'attendre que tout le monde soit équipé pour commencer à facturer. Donc pour les communes qui sont parties du SMND pour venir chez nous, vous auriez de toute façon payé en restant au SMND. A partir de cette année, ils font payer les communes, ils font payer la redevance spéciale aussi à tout le monde, chose qu'ils ne faisaient pas.

Eric LAROSE : Le contrôle d'accès à la LYSED, je vous le confirme puisque j'habite là-bas, il y a 2 déchèteries avec contrôle d'accès, on a 36 crédits pareil comme ici. Le seul problème à la LYSED, d'ailleurs j'ai rencontré les élus la semaine dernière en tant que nouvel arrivant, c'est que si on doit passer avec une autre voiture que la sienne, contrairement à Syclum qui globalement arrive à identifier les véhicules, là-bas, c'est non, ça met le bazar. Vous vous débrouillez avec votre voiture.

Jean-Philippe BAYON : Je pense que c'est une délibération qui est prudente et il faut rester prudent puisqu'il y a un gros travail qui va être mené par Max et par les différentes COPIL où à mon avis il faut remettre à plat les choses sans s'interdire toute évolution.

Nicolas SOLIER : Ces tarifs sont souvent destinés à des professionnels, des particuliers qui dépassent les 36 crédits, il y en a peu, et les professionnels font payer à leurs clients souvent une éco-participation.

Frédéric GONZALEZ : Je vous propose qu'on valide ces nouveaux montants de redevances spéciales et de redevances spécifiques pour l'année 2024.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les nouveaux tarifs des redevances pour l'année 2024 sont acceptés à l'unanimité. Merci.

Départ de Laurent GUILLET.

➤ Délibération n°05/2024 : Prix de vente des bacs roulants

Vous n'êtes pas sans savoir que les coûts des objets, notamment ceux qui sont en plastique ont sacrément augmenté. Il convient de réajuster les prix. Il y a eu une augmentation de près de 20% des tarifs du prix auquel on les achète, donc il faut aussi que nous, on soit en phase avec ça. On est pratiquement pour certains matériels à un prix de revente inférieur au prix d'achat, ça n'avait pas bougé depuis longtemps. Ça fait un plusieurs années, au moins 5 ans qu'on était resté sur des mêmes grilles à prix attractifs.

Isabelle GIRERD-MARTIN : on est très attractif sur les composteurs, mais c'est une volonté politique. Les composteurs on les achète je pense 3 fois le prix qu'on les vend à quelque chose près. De toute façon dans le commerce c'est plus de 100€ l'unité, donc effectivement si on les laisse à ce prix-là on n'en vendra pas. D'ailleurs il y a quelques années on avait tenté de revoir le prix à la hausse, on avait fait un flop sur l'année, il n'y avait pas eu de vente.

La problématique est un peu particulière actuellement avec l'obligation de fournir des moyens de trier à la source les biodéchets. Il y a énormément d'établissements publics qui offrent les composteurs, nous, on les fait payer à un prix incitatif. Donc je pense effectivement que politiquement ce sera difficile de faire adhérer les gens si on augmente le prix.

Par contre, sur les bacs ordures ménagères, on n'a jamais été sur un prix incitatif, on a même parfois été plus cher que dans le commerce, en tout cas sur les volumes basiques, on va dire le 240 l par exemple. Par contre, nous, on propose le bac 180 l qu'aucun commerce ne propose et ça c'est une bonne alternative pour beaucoup de foyers en termes de dimensions. Les gens ne sont pas forcément à 5€ près, mais regarde plutôt la place que ça prend dans la cave, dans le jardin, ça dépend de la place qu'ils ont.

Quand on avait calculé les prix, on avait pris la une marge de gestion parce que c'est une vraie gestion :

- Il faut réceptionner les livraisons, c'est particulièrement physique
- il faut désempiler,
- il faut monter les bacs parce que les roues sont pas montées,
- il faut les amener ensuite au bureau,
- il y a les agents de l'accueil qui passent du temps à les vendre,
- il y a la régie aussi à assurer,

Il y a des vrais frais de gestion qui sont intégrés dans le prix à hauteur de 20%.

Jean-Raymond BACLET : Idem pour le lombricomposteur qui vaut 90€ dans le commerce et qu'on touche à 50€ à SYCLUM. Je l'ai acheté à 50€ et j'ai été étonné de voir le prix sur Internet parce qu'il y a des bons lombricomposteurs et d'autres qui ne fonctionnent pas bien, mais celui-là il est au top. Au niveau du passage d'oxygène, le vers remonte, on ne s'en occupe pas, il est au top vraiment !

Isabelle GIRERD-MARTIN : Nous on en a gardé un pendant plusieurs années dans la salle de réunion qui était plein de lombris et qui fonctionnait très bien. Jamais personne ne s'est rendu compte de quoi que ce soit. Oui ça fonctionne très bien et effectivement. Si on le vendait 100€, il n'y aurait pas beaucoup de monde qui l'achèterait.

Fred GONZALEZ : On voit des augmentations qui sont sommes toutes assez modestes mais qui correspondent vraiment aux prix dont on a besoin pour pouvoir être à la fois concurrentiel mais ne pas perdre d'argent là-dessus. Vous avez les composteurs, les lombricomposteurs, les bacs sans serrure et les bacs avec serrure dans le tableau des prix présenté.

	Composteur 400L	Composteur 570L	Composteur 820L	Lombricomposteur	Bioseau
PRIX HT	25,00 €	29,17 €	75,00 €	41,67 €	2,08 €
TVA	5,00 €	5,83 €	15,00 €	8,33 €	0,42 €
PRIX TTC	30,00 €	35,00 €	90,00 €	50,00 €	2,50 €

Sans serrure	Bac 90 litres	Bac 120 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres
PRIX HT	45,83 €	41,67 €	45,83 €	50,00 €	79,17 €	250,00 €
TVA	9,17 €	8,33 €	9,17 €	10,00 €	15,83 €	50,00 €
PRIX TTC	55,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	95,00 €	300,00 €

Avec serrure	Bac 120 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres
PRIX HT	75,00 €	79,17 €	83,33 €	112,50 €	291,67 €
TVA	15,00 €	15,83 €	16,67 €	22,50 €	58,33 €
PRIX TTC	90,00 €	95,00 €	100,00 €	135,00 €	350,00 €

Je propose de voter ça en globalité si vous en êtes d'accord ? Par rapport à ces nouveaux prix de vente des différents bacs,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les nouveaux tarifs des régies sont approuvés à l'unanimité. Merci.

Départ de Laurent MICHEL.

➤ **Délibération n°06/2024 : Convention avec la commune de Morestel pour la location d'un entrepôt**

La délibération suivante concerne une convention avec la commune de Morestel pour la location d'un entrepôt. Il s'agit de l'ancien entrepôt des ateliers municipaux de Morestel qui nous permet de stocker du matériel, notamment les bacs jaunes et les bacs OM qu'on achète régulièrement avant de les distribuer. On manque de places dans nos sièges actuels, ça nous oblige à contractualiser et signer une convention avec Morestel pour la mise à disposition de ce bâtiment. Pour un montant de 150€ par mois, m'autorisez-vous à signer une prorogation de ce bail et à continuer à contractualiser avec la ville ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La prolongation de la convention avec la commune de Morestel pour la location d'un entrepôt est approuvée à l'unanimité. Merci.

➤ **Délibération n°07/2024 : Convention avec l'EARL La Croix pour la location d'un engin**

La délibération suivante concerne une convention avec l'EARL La Croix pour la location d'un engin pour gerber les végétaux sur la végétérie. C'est un agent de SYCLUM qui le conduit. Les prix sont identiques à ceux de 2023.

Avez-vous des commentaires, des remarques, des interrogations ?

Je vous propose qu'on la mette aux voix.

Qui est contre le renouvellement de cette convention ?

Qui s'abstient ?

La prolongation de la convention avec l'EARL La Croix est approuvée à l'unanimité. Merci.

4^{ème} PARTIE : Personnel

➤ **Délibération n°08/2024 : Tableau des effectifs**

La 4^{ème} partie concerne le personnel, Éric va nous détailler le tableau très rapidement.

Eric LAROSE : Vous avez la répartition par filière et grade. Ensuite vous avez par colonne, le statut des agents, c'est à dire suivant qu'ils sont titulaires, contractuels ou en contrat de projet et les différents autres types de contrats. Tout cela est ventilé par statut, donc globalement vous avez pour le total des agents et des filières 124,79 ETP.

Je vous ai expliqué à la demande de quelqu'un qui a clairement posé la question, est-ce qu'aujourd'hui SYCLUM est équipé ? Et est-ce qu'il y aura d'autres créations de poste ?

Il y a création de 2,5 ETP sur 2024 sur le grade adjoint technique. En fait ce n'est pas une augmentation du nombre d'ETP, car ce sont des postes permanents qui sont aujourd'hui occupés par des contrats précaires, des contractuels non permanents. Or, la loi nous impose à un moment donné, au bout d'un an de contrat, soit de pérenniser le poste, on crée le poste et on le réserve à des fonctionnaires. C'est pour ça que derrière il y a des processus de titularisation qui sont faits. Soit on ferme le poste et on se sépare du contractuel.

Globalement le nombre d'ETP n'évolue pas mais la loi nous impose qu'à un moment donné il passe du statut de contractuel, un statut précaire, à un statut d'agent public fonctionnaire.

Alors pourquoi fonctionnaire ? Et pourquoi on ne peut pas les céder par exemple ?

Parce que sur les grades les plus bas des échelles les plus basses, c'est à dire là en ce qui concerne les adjoints techniques, à partir du moment où on a la possibilité de titulariser son concours, on est obligé de le faire. On ne peut pas passer par le CDI, on est obligé de titulariser.

Fred GONZALEZ : Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cette présentation très synthétique sur l'évolution du tableau des effectifs ?

Il y a une nécessité bien évidemment de valider ce tableau et de valider ces créations de postes. Comme vous l'a expliqué Éric, il y a 2 créations de postes qui étaient des agents déjà en place et un départ à la retraite d'un agent en CDI qui sera remplacé par un titulaire.

Eric LAROSE : J'avais oublié le principal quand même c'est que ce tableau a été évidemment travaillé avec le service ressources humaines, moi-même et puis notre vice-présidente RH, qui aurait dû vous le présenter ce soir et qui s'excuse pour des raisons de santé, elle ne peut pas être là ce soir.

Frédéric GONZALEZ : Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Le tableau des effectifs 2024 est approuvé à l'unanimité. Merci.

5^{ème} PARTIE : Questions diverses

➤ Bilan des fréquentations et des tonnages en déchèteries été 2023 vs 2022

Vous n'êtes pas sans savoir que ça avait amené des discussions alors que l'année dernière il avait été décidé la mise en place d'horaires d'été en déchèterie.

Grâce aux contrôles d'accès, nous avons pu comptabiliser le nombre de passages qu'il y a eu exactement sur la même période, c'est à dire du 15 juin au 15 septembre. En 2022, donc année où il n'y avait pas d'horaires d'été en déchèterie nous avons enregistré 83 855 passages. Et en 2023 année, où ont été instaurés les horaires d'été, nous sommes à 85 728 passages, ce qui prouve bien que les horaires d'été, n'ont pas freiné pour autant le nombre de passages et l'accès aux déchèteries des usagers.

Alors je ne dis pas que tout est parfait. Toujours est-il, c'est qu'on aurait pu s'attendre à une chute des passages, mais ce n'est pas le cas.

En termes de tonnages réceptionnés, en 2022, les tonnages enregistrés sur cette période, c'était 9 756 tonnes de déchets déposés en déchèterie. Et en 2023, on a eu 10 012 tonnes. Ce qui prouve bien que les horaires d'été n'ont pas empêché les usagers à s'y rendre même si les horaires étaient restreints.

Sachant encore que là-dessus on a eu un problème technique, ce qui fait qu'on n'est pas certain du nombre de passages en 2023 puisqu'il y a eu une panne sur les routeurs qui nous permet de faire des calculs sur La Chapelle. Ce qui veut dire qu'il y a eu sans doute quelques passages en plus.

Voilà l'information que je souhaitais vous donner, si ça peut rassurer certains d'entre vous qui était un petit peu sceptiques sur ces horaires. On a eu des réclamations en disant comment se fait-il ? On ne pourra jamais y aller l'après-midi. Et puis quand on regarde grâce aux lecteurs de plaque, le compte des personnes qui ont fait la réclamation, on s'aperçoit qu'ils n'ont jamais mis les pieds en déchèterie l'après-midi par exemple. Ils y allaient 5 ou 6 fois dans l'année et uniquement le matin ! Donc on a une réponse, c'est ça sert aussi à ça les lecteurs de plaques.

➤ Avancée de l'étude « déchèteries »

Point suivant, l'étude déchèterie, j'en ai parlé tout à l'heure, j'ai dit que c'était un gros point cette année.

On a conventionné avec un bureau d'étude qui s'appelle ESPELIA.

L'étude déchèterie porte sur l'ensemble du territoire pour juger la cohérence de conserver, de modifier le fonctionnement, d'harmoniser les déchèteries. On a une première série de COPIIL avec les EPCI, car il va y avoir des décisions politiques à porter.

Il faut qu'on soit associé avec les communautés de communes et donc le premier comité de pilotage aura lieu le 6 mars, puis ensuite le 13 mars et le 27 mars au cours desquels les élus, syndicats et communautés de communes réunis devront se prononcer sur la suite à donner, donc sur ce programme déchèterie.

On a demandé aux communautés de communes de nous cibler des référents pour participer à l'étude :

- Pour Val Guiers : Messieurs Paul REGALLET et Jean-Claude PARAVY
- Pour Les Vals du Dauphiné : Madame Florence BARBIER, ici présente ; Messieurs Patrick BELMONT et Maxime DURAND
- Pour les Balcons du Dauphiné : Messieurs Jean-Yves BRENIER et Alexandre DROGOZ.

Je ne manquerai pas de vous faire des retours réguliers pour vous donner informer de l'avancée de l'étude.

Je vais donner la parole à Nicolas SOLIER qui nous a rejoint pour vous parler du PLPDMA, le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

➤ **Lancement de la consultation publique du PLPDMA et biodéchets**

Nicolas SOLIER : Merci Frédéric. Bonsoir à toutes et à tous. Désolé du retard. Félicitations Max pour ton élection.

Je tenais à vous informer de la progression du PLPDMA, le programme local de prévention des déchets ménagers assimilés, qui s'apparente à des programmes de réduction des déchets.

On a lancé le programme en janvier 2003 par une présentation d'un état de lieux en bureau. Ensuite il y a eu la réunion de lancement, où on a eu ce soir-là 85 personnes ici même, dans cette salle.

Avec 53 acteurs, différentes associations, des collectivités, les professionnels de diverses activités et une soirée qui a été très intéressante. On a ressenti l'intérêt que certaines professions pouvaient donner aux déchets et au circuit court. Ce PPDMA répond à des obligations réglementaires de la loi AGEC qui prend en compte la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire, la loi sur la transition écologique et puis la loi climat et résilience.

Les principaux enjeux sont réglementaires, environnementaux et économiques.

Je pense à la réduction des déchets essentiellement, on ne parle pas d'orientation des flux, on parle bien de réduction des déchets. Quand on trie, on ne réduit pas ses déchets, on oriente les déchets, on ne les réduit pas. Donc il faut bien penser à expliquer ça aux administrés que la réduction du déchet c'est l'installation d'un composteur, c'est acheter en vrac... Mais quand on trie et quand on met dans la poubelle jaune, on ne réduit pas ses déchets, on détourne le flux.

Il y a aussi un enjeu social, de participer au développement de l'emploi et d'activités puisque comme je vous le disais, on avait 53 acteurs.

Ensuite sensibiliser, accompagner au changement des pratiques et puis développer du lien social. On le verra ensuite dans les actions un peu plus loin. On est au mois de février 2024, donc là il faudrait lancer la consultation publique qui durera 21 jours, pour pouvoir à l'issue lancer officiellement les actions du PLPDMA. Ces actions sont déjà en cours et existaient déjà sur le SICTOM de Morestel, qui continuent et qui vont perdurer à SYCLUM.

Voyons maintenant ces actions. Elles se développent par plusieurs moyens et notamment grâce à la législation qui nous impose de donner des solutions à nos administrés pour gérer leurs biodéchets. L'importance de détourner ces biodéchets des ordures ménagères, c'est de réduire les coûts bien sûr, et aussi au niveau environnemental, éviter de brûler de l'eau. Les biodéchets, je vous rappelle, c'est uniquement de l'eau. Les trier, ça réduit évidemment le poids de nos poubelles ménagères.

On a des objectifs qui ont été ciblés. Notre objectif c'est une baisse de 8% des déchets ménagers et assimilés sur 6 ans entre 2023 et 2029 et ce qui amènerait une diminution de 49 kilos par habitat. Grâce aux biodéchets, on enlève à peu près 30% du poids d'une poubelle quand on composte, quand on donne aux poules, quand on sort les déchets fermentescibles de la poubelle. Et en plus de ça, si on achète avec moins d'emballages, si on recycle et si on répare, il y a pleins de moyens de réduire les déchets.

Alors on arrivera à ces objectifs sur 2030. Les OM on peut le dire sont la cible prioritaire et ensuite on a tout ce qui est collecte sélective et déchèterie.

Max GAUTHIER : Excusez-moi, quand on parle des biodéchets quand ils sont compostés, je comprends qu'ils sont détournés de la collecte, mais quand on va aller les ramasser nous pour les composter, ils ne seront pas considérés comme réduits.

Nicolas SOLIER : **En effet, ce n'est plus du détournement**, car on continue à collecter alors **effectivement** l'issue est plus favorable, on ne les brûle pas parce que **c'est** le compostage ou la méthanisation, mais malgré tout il y a un coût très important, fois 7 par rapport à l'ordure ménagère à l'heure actuelle. Donc il vaut mieux effectivement développer au sein de nos communes des sites de compostage partagés plutôt que d'orienter vers une collecte de biodéchets. Voilà à l'heure actuelle la collecte de biodéchets elle n'est pas obligatoire. Ce qui est obligatoire c'est de donner une solution à nos administrés. La solution à privilégier on est en semi-rural semi-urbain, ce sont vraiment des composteurs à domicile ou des sites de compostage partagés. Ça marche très bien, ça ne sent pas, il n'y a pas de nuisible comme on peut le penser et il y a plein de sites en place que vous pouvez aller voir, vous pouvez les visiter ou en tout cas avoir la curiosité de savoir comment ça fonctionne. Il y a plein d'exemples.

Les cibles prioritaires pour le compostage on ne va pas faire un détail mais c'est quand même nos écoles, tous les gros producteurs et bien sûr les administrés. Donc il faut que chacun organise dans ces communes des ventes de

composteurs, des sensibilisations au compost parce que c'est sur ce sujet qu'on fera le plus gros évitement en poids notamment.

Pour réduire nos déchets, la 2^{ème} cible c'est la collecte sélective. C'est effectivement essayer de réduire les emballages notamment.

Les déchèteries, tout ce qui est déchet vert, ça aussi ça peut être réutilisé on va dire à notre domicile, ça peut être valorisé aussi pour certains déchets. Et puis ça peut être recyclé, réorienté, réemployé. On voit beaucoup en déchèterie des gens qui récupèrent un vieux vélo, un vieux meuble, donc ça se développe par des acteurs économiques peut-être autour de nous, des associations, et on les a autour de nous. Le PLPDMA va permettre aussi de mettre en réseau et de les faire travailler ensemble.

Les poids lourds de la poubelle d'ordures ménagères, donc déchets alimentaires 75 kilos, les plastiques, les emballages notamment 32 kilos et enfin les textiles sanitaires.

Le PLPDMA a déterminé 5 axes de travail et 18 actions, choisies par des acteurs au moment du lancement.

L'axe 1, il est très développé et bien connu sur le secteur ex-secteur SICTOM de Morestel et il est vraiment déjà bien avancé. C'est éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets. Donc pour ça on a le compostage, le broyage que vous connaissez déjà, encourager ces pratiques auprès de vos administrés. Il y a des broyeurs disponibles. Dans certaines de vos communes SYCLUM met à disposition ses broyeurs, il suffit de les réserver et d'aller les chercher. Faites des journées broyages, organisez des journées de broyage auprès de nos administrés puisque ça va de pair avec le compostage. Pour faire fonctionner un composteur, il faut du broyat, il faut de la matière sèche. Du coup, il faudra mener les 2 leviers, le broyage et le compostage en même temps. En fait, la difficulté du compost, c'est la matière sèche, c'est de trouver du broyat.

Ensuite, il faut effectivement promouvoir cette exemplarité de recycler ou valoriser le biodéchets.

L'axe 2, c'est lutter contre le gaspillage alimentaire. Certaines de vos écoles ont déjà fait la démarche. Les enseignants sont friands de ce genre d'animation. Sur une année scolaire, ils font une voire plusieurs animations autour du gaspillage alimentaire dans le restaurant scolaire, on le propose aussi dans des centres de loisirs et vous le faites peut-être vous, dans vos communes, avec vos agents. Il y a quelques défis qui sont lancés là au niveau scolaire, il y a un défi qui est lancé en ce moment.

C'est un axe important parce que dans une assiette, il y a des études qui ont été faites, il y a 30% qui va à la poubelle. Pour l'instant elle allait à la poubelle maintenant il faut qu'elle aille déjà dans la bonne direction, donc dans la valorisation des biodéchets. Mais le mieux c'est qu'elle n'y aille pas, c'est qu'on ne gaspille pas. Donc il y a un travail aussi avec à faire avec les prestataires ou les cuisiniers de vos écoles. Voilà, il y a une sensibilisation à apporter, on sait qu'un repas de qualité il est consommé entièrement, un repas d'une qualité un peu moindre, on le gaspille plus facilement, donc tout ça c'est à travailler.

On a prévu des actions qui étaient déjà aussi en place, c'est plus un développement ou un maintien de ces actions.

L'axe 3, consommer durablement, c'est ce que je vous ai expliqué, c'est plus la cible. Là on s'oriente plus vers les emballages et notre poubelle jaune, donc c'est communiqué pour développer le vrac, mettre en place des consignes sur le verre ou sur les contenants divers et variés.

Accompagner pour l'usage de couches lavables, alors ce n'est pas en vogue, ce n'est pas quelque chose d'agréable. Ça progresse depuis quelques années mais c'est une pratique qui pour l'instant n'est pas développée et méconnue. Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables, il y aura des cibles aussi. Ce sont les maisons de retraite, les crèches, et cetera.

Cet axe 3 n'est pas inexistant mais il est très peu développé et là il y a un gros travail. Mais on a des acteurs intéressés pour travailler là-dessus et ce sont souvent des acteurs économiques. Il y a un gain d'argent pour eux à la fin, mais ce sont des personnes qui sont motivées à travailler sur ces axes de réduction des déchets.

Et puis développer l'événementiel éco-responsable, ça c'est une branche que SYCLUM peut assumer on va dire avec les services du département pour tous vos événements et pour toutes vos associations. Encouragez-les à venir faire la démarche pour avoir les écoemballages ou investissez dans des écoemballages vous-mêmes, des choses réutilisables et ça évite là aussi des volumes et des poids importants dans les poubelles après un festival ou après le comice agricole. Et puis utiliser des poubelles de tri bien sûr, parce que là aussi quand on met du verre dans une poubelle d'ordures ménagères, ça fait un poids et puis on brûle du verre vous comprenez bien que le verre ce n'est pas ce qu'il brûle le mieux.

Axe 4, augmenter la durée de vie des produits. Je vous en ai parlé, c'est plus sur du réemploi, la réutilisation et de la réparation.

Quelque chose sur le territoire qui se développe doucement, ce sont les cafés Repair et les recycleries aussi. Malgré tout, c'est lent, mais là aussi, il y a des acteurs qui gravitent autour et qui ont un intérêt économique à s'investir.

Et puis surtout, au niveau des collectivités, c'est une ressource aussi, ça crée de l'emploi, ça crée du lien. Il y a des avantages à avoir une recyclerie sur son territoire. Et puis on baisse là aussi les tonnages des déchets.

Et enfin, axe 5, réduire les déchets des entreprises. Là il y a beaucoup à faire, on voit que sur les zones artisanales, il y a très peu de tri, très peu de réemploi, très peu de gestion des déchets, on va dire en tout cas performante. Du coup, là il y a un gros axe de travail et peut-être que là ce sera le plus difficile à développer puisqu'il faudra trouver des bons interlocuteurs et des bonnes volontés et surtout que le coût en face n'est pas négligeable.

Quand on demande à une entreprise de trier, on lui demande de payer aussi. C'est cet axe qui sera assez difficile. Mais il y a aussi des acteurs qui étaient motivés et qui avaient de bonnes idées pour favoriser ce travail.

Tous ces axes sont transversaux. Bien sûr, l'un ne va pas sans l'autre. Je n'ai pas pu faire les détails des actions, je vous en ai parlé rapidement. Si vous voulez revenir avec plus de précisions, le service réduction de déchets est à votre service. Si dans vos communes vous avez déjà une idée ou si vous êtes en train de déployer des composteurs ou des actions auprès de l'école et si vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à vous adresser au service réduction des déchets.

Les moyens du PDMA, c'est un pilotage par un COPIL avec des élus et avec les techniciens bien sûr du service réduction de déchets et des moyens humains.

On a 8,1 ETP actuellement sur le service réduction de déchets. Sachant que ce sont des contrats de projets, on ne sait pas si ça perdurera, les actions vont être lancées et pour les maintenir, il faudra peut-être soit passer le relais à des entreprises, des associations ou autres, soit maintenir des emplois. Pour ça le temps nous est compté aussi. Il nous reste 1 an ça passe vite, ça passe trop vite.

Le budget, en résumé, le service réduction des déchets est un service finalement qui est peu coûteux par rapport aux investissements que cela demande. C'est vraiment de l'énergie, des agents qui travaillent sur le terrain.

Par contre il rapporte beaucoup, c'est à dire que si on arrive à ces objectifs, on baissera nos quantités de déchets, donc on baissera les coûts qui sont liés à la collecte et à l'incinération. Et c'est là-dessus qu'il faut que nous élus, on insiste auprès de nos administrés. C'est à dire que quelqu'un qui ne veut pas venir récupérer son bac jaune, quelqu'un ne composte pas ou voilà qui va à la déchèterie sans arrêt et qui fait des allers-retours, ce sont des usagers comme ça qui nous coûtent cher. Un jour on fera payer le producteur du déchet, c'est à dire qu'un jour il sera obligé de payer la facture. Donc autant essayer d'initier un petit peu un changement de comportement.

C'est facile, on est dans un milieu et dans une région qui le permet. Il y a beaucoup d'adhésion aux journées broyage. Il y a beaucoup d'adhésion à la curiosité du lombricomposteur. On a des entreprises locales qui peuvent être visitées où il y a carrément un niveau industriel. Edmond est mieux placé que tout le monde sur du Lombricompostage à grande échelle on va dire. Donc tout ça, c'est une économie un petit peu méconnue, mais qui se développe pour vos enfants et vos petits-enfants c'est une curiosité et ça sera plus tard je pense des pratiques on va dire régulières et communes.

Et enfin le calendrier. Donc bien sûr il y a le déploiement de certaines actions qui sont déjà en cours avec les bacs jaunes souvent vous avez une vente de composteurs donc ça va en lien. C'est ce que je vous disais, c'est transversal. Et puis en 2028, ça sera la fin du PLPDMA et il sera alors relancé d'une autre manière.

Mais il faudra atteindre ses objectifs de moins 49 kilos par habitant. Moins 49 kilos, ce n'est pas grand-chose. Quand vous coupez votre haie, vous avez déjà quelques kilos de déchets verts. Voilà un autre exemple, vous jetez un vélo plutôt que de le réparer ou de le donner à une recyclerie.

Donc n'hésitez pas à revenir auprès du service réduction des déchets ou vers moi.

La consultation publique se tiendra du 4 mars au 25 mars. Manifestez-vous si vous avez des oppositions, des réflexions différentes.

En tout cas voilà, c'est lancé officiellement, ça veut dire que les objectifs devront être atteints. On doit tendre vers ces objectifs-là et le travail continue. Et moi je vous encourage à organiser vraiment des journées de broyage, à parler du compostage collectif, à parler à vos administrés du compostage tout simplement, et puis à lancer des pratiques un peu nouvelles au niveau des écoles, au niveau de vos associations, et cetera. Pensez à tout ce que je vous ai dit, les écoemballages, gaspillage

Merci de votre attention et puis je reste disponible s'il y a des questions.



Isabelle GIRERD-MARTIN : Juste en complément, on vous a envoyé un document papier dans les mairies sur l'obligation de tri des biodéchets au 01/01/2024. L'idée c'était que ça ne soit pas diffusé ailleurs que dans la mairie parce que c'est un flyer qui a été rédigé à destination des mairies pour donner l'information aux élus de qu'est-ce que c'est cette obligation au 1^{er} janvier 2024, du tri à la source des biodéchets puisque beaucoup d'habitants pensent que c'est eux qui ont l'obligation, alors que l'obligation se porte sur SYCLUM. C'est à SYCLUM, gestionnaire des déchets de fournir les moyens de trier à la source les biodéchets. Mais ça n'empêche qu'on cherche une adhésion du public forcément, et des usagers pour composter. Il y en a encore quelques exemplaires de ce document si vous voulez en récupérer, sachant que ce même support va être adapté aussi à destination du grand public et des entreprises pour orienter vraiment les gens sur ce qu'ils peuvent faire de leurs biodéchets.

Christian LEPREVOST : Aux Avenières, ça fait 7 ans qu'on est équipé de composteur collectif, on peut dire que oui en effet, ça ne sent pas, ça marche très bien. Par contre on a remarqué depuis le premier janvier une prise de conscience des gens parce qu'ils se remplissent beaucoup plus vite, vraiment beaucoup plus vite. On va être obligé de les agrandir.

Frédéric GONZALEZ : Merci, Nicolas de cette intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance.